

du 19 juillet 2024

décernant la Médaille d'Honneur de la
Police Nationale, à l'occasion de la fête
du 03 Août 2024.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA
SAUVEGARDE DE LA PATRIE, CHEF DE L'ETAT ;**

- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu** la loi n° 90-28 du 28 décembre 1990, instituant les Ordres Nationaux de la République du Niger, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n° 2014-722/PRN du 24 novembre 2014, fixant les attributions du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et portant organisation de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
- Vu** le décret n° 2023-074/P/CNSP du 8 septembre 2023, portant organisation des services de la Présidence du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et fixant les attributions de leurs responsables, modifié par décret n° 2023-318/P/CNSP du 10 novembre 2023 ;
- Sur** Proposition du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

Après Avis du Conseil des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

Article premier. – La Médaille d'Honneur de la Police Nationale est décernée, à l'occasion de la Fête du 03 Août 2024, aux personnalités dont les noms suivent :

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

BRONZE

1. YACOUBA HAMADOU, Commissaire Divisionnaire de Police
2. GARBA AMADOU, Fonctionnaire de Police

- OK
3
3. BOUBACAR IBRAHIM, Inspecteur Principal de Police
 4. HABI GARBA, Contrôleur Général de Police
 5. ARIMAI KAKOU MAHAMADOU, Commissaire Principal de Police
 6. ASSANE YACOUBA, Commissaire Police
 7. ZAKARI YACOUBA, Adjudant-chef de Police
 8. IDI MAHAMANE SANI, Contrôleur Général de Police
 9. IDRISSE ALZOUMA, Policier
 10. NAFIOU OUSMANE, Officier de Police
 11. BOUBACAR BIGA, Inspecteur Principal de Police
 12. KARIMOUNE MOUSSA, Inspecteur de Police
 13. HAKIB MOHAMED, Adjudant de Paix
 14. SOUMANA ABDOURAHAMANE, Officier de Police
 15. SIDI GOUMOUR, Commissaire Divisionnaire de Police
 16. DICKO KINNI MOULOUL, Commissaire de Police
 17. ABDOU MOUMOUNI, Policier – Formateur
 18. MOHAMED MOCTAR IBRAHIM ALKASSOUM, Fonctionnaire de Police
 19. SIDI HAROUNA YACOUBA, Inspecteur de Police
 20. SANI DAN BABA, Inspecteur Principal de Police
 21. OUSMANE DJIBRIL, Inspecteur de Police
 22. MOCTAR MAHAMANE, Officier de Police
 23. MAMANE SANI HALILOU, Fonctionnaire de Police
 24. YACOUBA AFIZI, Commissaire de Police

ARGENT

25. ABDOURAHAMANE AYOUBA, Inspecteur Général de Police.

04
3

Article 2. - Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 19 juillet 2024

Signé : Le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat

Le Général de Brigade **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement**



MAHAMANE ROUFAI LAOUALI